

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 27 septembre 2010**

**LOGEMENT SOCIAL – COMMUNE DE LE POUGET  
VENTE DE LA PARCELLE D12 ET  
OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS A FDI HABITAT**

~~~~~

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 septembre 2010, à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Étaient présents ou représentés : Philippe SALASC, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jérôme CASSEVILLE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Monique FLORES suppléante de Jean-Claude MARC, Richard ALEGRE suppléant de Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Maurice DEJEAN, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, Maguelone SUQUET suppléante de Anne-Marie DEJEAN, René GOMEZ, Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Cyril CADARS, Louis VILLARET, André YVANEZ, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Martine BONNET, Bernard DOUYSET, Franck DELPLACE suppléant de Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Michel COUSTOL, Bernard CAUMEIL suppléant Daniel REQUIRAND, Philippe MACHETEL suppléant de Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Jacky GALABRUN, Eric PALOC

Absent ou excusé : Jean-Claude MARC, André SIDERIS, Daniel REQUIRAND, Jean-Pierre PECHIN, Caroline COMBES, Frédéric GREZES, Hélène BARRAL excusée, Robert SIEGEL excusé, Anne-Marie DEJEAN

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Vu que dans le cadre de sa politique de l'habitat, la Communauté de communes a décidé par délibération en date du 31 mai 2010 d'acquérir la parcelle D11 d'une superficie de 1 580 m² sur la commune du Pouget au lieu-dit Lagarel, limitrophe des parcelles D10 (propriété de la commune) et D12 (propriété de la Communauté de communes).

Considérant que pour réaliser ce programme répondant à l'objectif du Programme Local de l'Habitat de diversifier l'offre de logements sur le territoire, la Communauté de communes pourrait confier ce projet à FDI Habitat à qui elle vendrait la parcelle D12,

Considérant que la commune du Pouget devrait également vendre la parcelle D10 au même opérateur,

Considérant que dans le cadre de son règlement d'aides du PLH, la Communauté de communes peut octroyer un fonds de concours de 80 000 € à FDI Habitat pour la réalisation des 12 logements locatifs sociaux.

Vu que FDI Habitat, en plus des financements du Conseil Général et du Conseil Régional, affectera 199 910 € de fonds propres à ce projet.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✂ **de vendre** à FDI Habitat la parcelle D12 pour un montant de 14 600 €,
- ✂ **d'autoriser le Président à signer** l'acte notarié nécessaire à la vente à FDI Habitat de la parcelle D12 pour un montant de 14 600 €,
- ✂ **d'octroyer** à FDI Habitat un fonds de concours de 80 000 € pour la construction de 12 logements locatifs sociaux au lieu dit Lagarel sur la commune de Le Pouget.

Transmission au Représentant de l'Etat

Le Président de la Communauté de communes

N° 338 le
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Louis VILLARET

RAPPORT n°3.1 <i>Rapporteur : Eric PALOC</i>	AMENAGEMENT DE L'ESPACE
LOGEMENT SOCIAL – COMMUNE DE LE POUGET VENTE DE LA PARCELLE D12 ET OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS A FDI HABITAT	

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la Communauté de communes a décidé par délibération en date du 31 mai 2010 d'acquérir la parcelle D11 d'une superficie de 1 580 m² sur la commune du Pouget au lieu-dit Lagarel, limitrophe des parcelles D10 (propriété de la commune) et D12 (propriété de la Communauté de communes).

Sur ce secteur de 12 120 m² sont envisagées la viabilisation de 13 lots sur la partie haute (parcelle D10) et la création de 12 logements locatifs sociaux sur la partie basse (parcelles D11 et D12).

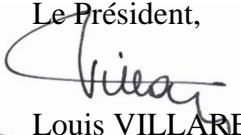
Afin de réaliser ce programme répondant à l'objectif du Programme Local de l'Habitat de diversifier l'offre de logements sur le territoire, la Communauté de communes pourrait confier ce projet à FDI Habitat à qui elle vendrait la parcelle D12 au prix de 14 600 €, correspondant au montant de l'achat initial de ce bien déduit des subventions octroyées par le Conseil général.

La commune du Pouget devrait également vendre la parcelle D10 au même opérateur.

D'autre part, afin de permettre l'équilibre du bilan financier de l'opération, la Communauté de communes, dans le cadre de son règlement d'aides du PLH, pourrait octroyer un fonds de concours de 80 000 € à FDI Habitat pour la réalisation des 12 logements locatifs sociaux. FDI Habitat, en plus des financements du Conseil Général et du Conseil Régional, affectera 199 910 € de fonds propres à ce projet.

Je propose donc à l'Assemblée :

- **de vendre** à FDI Habitat la parcelle D12 pour un montant de 14 600 €,
- **d'autoriser le Président à signer** l'acte notarié nécessaire à la vente à FDI Habitat de la parcelle D12 pour un montant de 14 600 €,
- **d'octroyer** à FDI Habitat un fonds de concours de 80 000 € pour la construction de 12 logements locatifs sociaux au lieu dit Lagarel sur la commune de Le Pouget.

Le Président,

 Louis VILLARET